Église Sainte-Famille

80, rue Rochefort

Direction de l'aménagement
et du développement durable — 2024

Photos et textes © Patri·Arch

trois-rivières

Caractéristiques architecturales et patrimoniales

En 1920, la construction de la première église de la paroisse de Sainte-Famille débute et un soubassement en béton armé est coulé sur le site en prévision d'accueillir plus tard, sur ces fondations, l'église proprement dite. Plusieurs paroisses ont eu recours à cette façon de faire qui divise la construction en deux étapes, respectant ainsi la capacité de payer des fidèles. L'église haute prévue ne sera finalement jamais édifiée et l'église temporaire servira de lieu de culte jusqu'en 1967, année où une nouvelle église et un nouveau presbytère sont érigés sur le même terrain. La nouvelle église est l'œuvre des architectes Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué.

L'église Sainte-Famille actuelle est l'une des plus modernes de Cap-de-la-Madeleine. Bien qu'elle porte des traces de monumentalité, son architecture est novatrice et constitue le premier exemple d'église à plan rayonnant de la région, témoignant de l'introduction d'une nouvelle perception du lieu de culte influencée par le renouveau liturgique né du concile Vatican II. Son aspect extérieur et son aménagement intérieur traduisent les préoccupations modernes en architecture. Le bâtiment en brique présente un plan pentagonal et un volume bas coiffé d'un toit en pavillon irrégulier et surmonté d'un corps rectangulaire à l'extrémité arrière, au-dessus du chœur. Un campanile sculptural et une croix, tous deux faits de béton, s'élèvent devant la façade principale.

À l'intérieur, le lieu de culte illustre aussi le renouveau religieux par son plan trapézoïdal et la répartition des fidèles en éventail autour du chœur, créant un espace accueillant avec des dimensions moins imposantes. La charpente apparente composée de chevrons en béton de longue portée déposés sur deux poutres participe à l'aspect unificateur du plan par l'absence de colonne. L'espace, plutôt sombre, est éclairé par le puits de lumière illuminant le chœur et par de minces fenêtres en bandeau. Le décor est dépouillé, ce qui met l'accent sur les formes, les matériaux et la lumière.

La valeur patrimoniale de l'église Sainte-Famille repose sur son intérêt historique, celle-ci témoignant à la fois du développement économique de Cap-de-la-Madeleine durant son essor industriel et de l'évolution de la paroisse de Sainte-Famille.

Sa valeur patrimoniale est également basée sur son intérêt architectural et sur son association avec des concepteurs reconnus pour leurs œuvres religieuses résolument modernes, telles que l'église Sainte-Bernadette et l'église Saint-Barnabé dans la municipalité du même nom. L'église Sainte-Famille partage plusieurs caractéristiques avec ces lieux de culte, dont le plan polygonal, le volume bas, l'accentuation de l'horizontalité, l'ornementation sobre et l'utilisation de matériaux modestes comme la brique et la tôle.

La valeur patrimoniale de l'église Sainte-Famille repose aussi sur l'intérêt de son implantation. Elle est localisée près de la voie ferrée, qui marque pendant plusieurs décennies la limite nord de la ville, mais elle se situe aussi près de la rivière et des industries. L'implantation de l'édifice à l'angle de trois rues et l'entrée au niveau de la rue rendent le temple plus accessible pour les fidèles. Par son volume bas et ses matériaux, elle présente une échelle adaptée à celle du quartier principalement résidentiel auquel elle s'intègre harmonieusement. Le clocher sculptural en béton agit comme point de repère et indique la fonction du lieu.

Bref historique

1918 :

- Érection canonique de la paroisse de Sainte-Famille par détachement de la paroisse mère de Sainte-Marie-Madeleine.

1920 :

- Construction du soubassement de la première église.

1966 :

- Démolition de la première église. Construction de l'église actuelle d'après les plans des architectes Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué.

1967 :

- Première célébration dans la nouvelle église.
- Démolition du premier presbytère et construction du nouveau presbytère et du chemin couvert.

2018 :

- Fusion des paroisses du secteur Cap-de-la-Madeleine et création de la paroisse Père-Frédéric.

Caractérisation

Bâtiments

Église Sainte-Famille

- Typologie architecturale : modernisme
- Année de construction : 1967
- Architectes : Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué
- Principal matériau : brique

Presbytère

- Typologie architecturale : modernisme
- Valeur patrimoniale : aucune
- Année de construction : 1967
- Architectes : Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué
- Principal matériau : brique

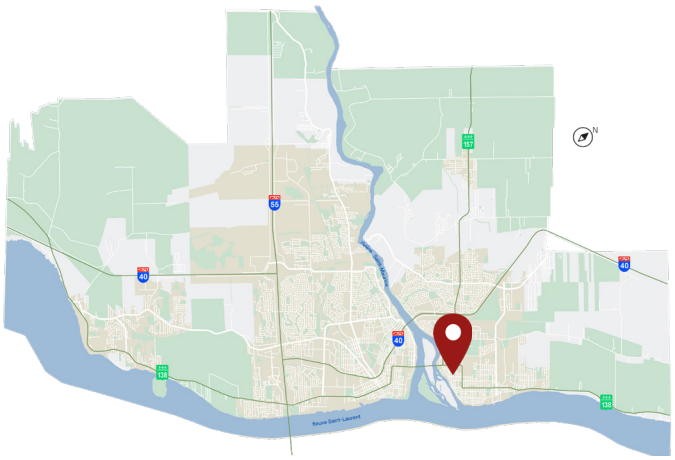

Terrain

- Superficie du lot :
  - Lot 6 532 790 : 5 203,4 m^2
- Caractéristiques particulières :
  - Le terrain est un espace gazonné avec peu d'arbres.

Règlementation

- Zonage : PIL-4149
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

L'église Sainte-Famille se trouve au cœur d'un quartier résidentiel relativement uniforme, composé majoritairement de résidences, dont la moitié sont unifamiliales et les autres des 2 ou 3 logements. La population dans un rayon de 500 mètres autour de l'église est d'environ 2300 personnes. L'église est située à proximité de la rue Fusey, la principale artère du secteur, où l'on trouve plusieurs commerces et services. De plus, le secteur contient une école, des résidences pour personnes âgées ainsi que le parc Jean- Guy-Talbot (anciennement parc des Chenaux), vaste espace vert dans le quartier offrant des équipements récréatifs, des terrains sportifs, des sentiers et des aménagements paysagers.

Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologies architecturales dominantes	Unifamiliale et plex
Nombre d'étages moyen	1 à 2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 32 % 14 ans et moins : 11 %
Densité moyenne	18 logements/hectare Densité moyenne
Indice de canopée	13 %

Légende des usages

- Terrain de l'église
- Résidentiel
- Commercial
- Institutionnel
- Industriel
- Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal	
Programme particulier d'urbanisme (PPU)	●
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	●
Programmes de subvention	●

Principales orientations

PIIA du centre-ville et PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la règlementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

L'église Sainte-Famille est représentative de l'architecture moderne québécoise et constitue une œuvre pionnière dans la région.

Potentiel de conversion

L'église est en bon état. À l'intérieur, elle offre un vaste espace sans colonnes pouvant être facilement réaménagé. Le presbytère attenant peut, quant à lui, abriter des logements, des bureaux ou une autre fonction compatible.

Potentiel de redéveloppement du site

La vaste parcelle offre un excellent potentiel de redéveloppement avec une grande quantité d'espaces libres et dégagés pouvant permettre l'agrandissement du volume ou la construction d'immeubles résidentiels. Le cadre bâti du quartier s'élève en moyenne sur deux ou trois étages, permettant ainsi une certaine densité.

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Supérieure (C)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Excellent

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	•
Artistique	
Emblématique	
Historique	•
Paysagère	•

Indice de valeur globale :

Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.